

L'an mil neuf cent soixante quatorze, le MARDI 17 SEPTEMBRE, à 15 H 00, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE de la COMMUNE de SAINT.DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. LEGROS Auguste - HOARAU Marcel - GERARD Marc - BEDIER Francis - BOURHIS Camille - TESSIER Jacques - CHANE KUNE Maurice - FOSSARD Charlemagne - Mme JASMIN Eléopold - MM. FERRERE Chantilly - BOYER Bruno - APAVOU Antoine - ROBERT Valère - FONTAINE Frantz - Mme ROCHE Valère - MM. LICHARDY André - AFFEJEE Abdoul-Hack - Mme FUTHAZAR Hugues - MM. TANDRYA Fred - MONDON Jean-Claude - LAPIERRE Marcel - Mme PAYET André - MM. RAMASSAMY Adolphe - AFFEJEE Jack - DE BALBINE Alexandre.

Etaient représentés :

Mme BENARD Jules  
M. NANDO Raymond  
M. PICARD Antoine

par M. HOARAU Marcel  
par M. LICHARDY André  
par M. TESSIER Jacques

Excusés :

M. BOYER Eric - M. RIVIERE Maxime

NOTA - Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de St-Denis le 25 SEPTEMBRE 1974 et que le nombre de Conseillers présents a été de 25 sur 37 Conseillers en exercice./.

Les autres Conseillers étaient absents et non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la Loi du 5 AVRIL 1884, sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur GERARD Marc ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées./.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

LE MAIRE,



A. D. LEGROS